

COMMUNE DE FOREST (Bruxelles-Capitale)

Rue du Curé 2 - 1190 Bruxelles <u>etatcivil@forest.brussels</u>

SERVICE DE L'ETAT CIVIL

Tel: 02/370 22 52 Fax: 02/370 22 56

PROCURATION POUR LE RETRAIT D'UN EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Je soussigné(e),	(nom et prénom)
Numéro national :	
domicilié(e) à :	
agissant en qualité de :	(lien de parenté ou autre)
(personne habilitée par l'article 29§1er, al. 2 du	a Code civil*)
autorise la société de Pompes Funèbres : dûment mandatée pour la gestion du décès de	,
dument mandatee pour la gestion du déces de	•
Mr/Mme :	
N.N. :	
à reprendre en mon nom l'extrait de l'acte de communale de :	•
Ci-joint, une copie de ma carte d'identité.	
Fait à, le	
Signature,	

^{*}article 29\\$1", al.2 du C.c.: La personne que l'acte concerne, son époux ou son épouse, son cohabitant légal, son représentant légal, ses ascendants ou ses descendants, ses héritiers, leur notaire et leur avocat ont droit à un extrait ou une copie d'actes visés à l'alinéa 1er de respectivement moins de cinquante, septante-cinq et cent ans.